

Située au nord de l'agglomération Paloise, la Communauté de communes des Luys en Béarn regroupant 66 communes (28 000 habitants) et employant plus de 150 agents

RECRUTE MNS / BPJEPS AAN / BEESAN

Type de recrutement :	Emploi saisonnier
Cadre(s) d'emplois :	
Temps de travail :	Fonction du site Garlin et Arzacq : Temps complet sur les deux périodes Serres-Castet : 30h en période scolaire Temps complet période estivale
Date limite de candidature :	15/03/2024
Date de recrutement :	21/05/2024

CONTEXTE

La Communauté de Communes des Luys en Béarn recrute pour ses trois espaces nautiques : Serres-Castet, Arzacq-Arraziguet et Garlin.

MISSIONS

- Assurer la surveillance et la sécurité des bassins en toute autonomie et ce dans le cadre du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Assurer l'enseignement pédagogique des scolaires
- Participer à la mise en place d'animations sur la période estivale
- Vérifier l'état du matériel de sécurité et pédagogique
- Veiller à maintenir la propreté générale de l'établissement, du local matériel et de l'infirmier
- Superviser les agents guichetiers et le(la) surveillant(e) de baignade

CONDITIONS D'EXERCICE

Poste saisonnier.

- Piscine à Arzacq-Arraziguet : du 21 mai au 30 juin (accueil scolaires) et/ou du 8 juillet au 1^{er} septembre 2024 (tout public).

- Piscine de Garlin : du 21 mai au 30 juin (accueil scolaires) et/ou du 8 juillet au 1^{er} septembre 2024 (tout public).

- Piscine à Serres-Castet : du 21 mai au 30 juin (accueil scolaires) et/ou du 8 juillet au 1^{er} septembre (tout public) et/ou du 9 septembre au 18 octobre 2024 (accueil scolaires).

Possibilité de candidater sur une ou plusieurs périodes

- Particularité des postes :

- Période scolaire : travail du lundi au vendredi
- Période estivale : travail les samedis, dimanches et jours fériés.
- Fermeture des piscines le lundi pour Garlin, le mardi pour Arzacq et le jeudi pour Serres-Castet, jours de repos hebdomadaires.

PROFILS ET QUALIFICATIONS

- Sens des responsabilités
- Sens de l'accueil et aisance relationnelle
- Rigueur, dynamisme, esprit d'initiative et sens du service public
- Intervenir rapidement, avec calme et sang-froid en cas d'accident
- Connaissances relatives à l'environnement du poste (collectivité, scolaire, réglementation, public, fonctionnement technique de la piscine...)
- Ponctualité
- Tenue et comportement irréprochables

DIPLOMES REQUIS :

BEESAN, BPJEPS AAN, MNS

CAEPMNS + PSE1 ou PSE2 + Carte professionnelle à jour

RÉMUNÉRATION : 2100 € brut pour un 35 h hebdomadaire.

Possibilité de leçons de natation en dehors des horaires d'ouverture, hors temps de travail (mise à disposition gracieuse des bassins).

Possibilité de logement (pour les piscines d'Arzacq et de Garlin)

Tickets restaurant (pour les MNS en saison complète)

CANDIDATURE

Les candidatures comprennent :

- CV + lettre de motivation obligatoire

À adresser à l'attention de M. le Président :

- Soit par mail : contact@cclb64.fr (pièces en format PDF)
- Soit par courrier : Communauté de communes des Luys en Béarn – 68 chemin de Pau – 64 121 SERRES CASTET

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste :

Mme Fabienne LUBEREILH, Responsable des espaces nautiques et Animatrice Sportive

05.59.33.72.34

Renseignements administratifs :

Mme Stéphanie DUPOUY LAHITTE, Directrice service Ressources Humaines

05.59.33.72.34

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.
